

**Comité de pays du 15 avril 2019**  
**Compte-rendu de réunion tenant lieu de procès-verbal**

L'an deux-mille dix-neuf, le quinze avril, à seize heures, les délégués au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Saint-Jouan des Guérets, sous la Présidence de M. RENOULT, Président.

Délégués titulaires présents : MM. MAHIEU, Michel LEFEUVRE, Mme LEVILLAIN, MM. COUAPEL, HAMEL, RENOULT, André LEFEUVRE, BOURGES, LE BESCO, Mme ROUSSILLAT, MM. MAHE, LAUNAY, PENHOUE, DUBOIS, CONTIN, RAPINEL, ERARD, FAMBON, LEPORT.

Délégués suppléants présents avec voix délibérative : sans objet

Autres délégués suppléants présents sans voix délibérative : sans objet

Délégués absents excusés : MM. BERNARD, ALIX, CHARPY, HUET, RICHEUX, SOHIER, REGEARD, ROCHEFORT, CARO, FONTAINE, Mme DUGUEPEROUX

Nombre de membres :	30	Date de la convocation :	8 avril 2019
Nombre de délégués présents :	19		
Nombre de votants :	19	Affaires inscrites à l'ordre du jour :	

**Approbation du procès-verbal du Comité de pays du 8 février 2019**

**Informations générales**

*Santé – Expérimentation d'un poste d'ISCG – Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie*

**Projets de délibération**

*Projet de délibération n°2019-09 – Fonctionnement – Approbation du compte de gestion 2018*

*Projet de délibération n°2019-10 – Fonctionnement – Approbation du compte administratif 2018*

*Projet de délibération n°2019-11 – Fonctionnement – Affectation du résultat de l'exercice 2018*

*Projet de délibération n°2019-12 – Fonctionnement – Décision modificative n°1*

**Informations diverses**

\*\*\*\*\*

M. le Président accueille les participants, ouvre la séance, procède à l'appel des délégués et constate l'atteinte du quorum avec la présence de 19 délégués et de 19 votants.

M. le Président souhaite alors la bienvenue aux représentants de l' AIS 35, invités à participer au début du Comité de pays, pour effectuer un point d'étape sur l'expérimentation d'un poste ISCG, à savoir : Mmes ORRYE GARLAN, BOULEAU et M. LECOUVREUR

M. le Président propose alors de débiter l'examen des différents sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance.

\*\*\*\*\*



## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE PAYS DU 8 FEVRIER 2019**

Le procès-verbal du Comité de pays du 8 février 2019 a été adressé mi-février à l'ensemble des délégués. Ce dernier n'a pas fait depuis l'objet de remarques particulières.

\*

\*

\*

**En conséquence, il est proposé au Comité de pays de considérer le procès-verbal du Comité de pays du 8 février 2019, comme approuvé.**

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle que le document a été adressé à tous les délégués, puis soumet le procès-verbal au vote de l'assemblée.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS GENERALES**

### **Santé – Expérimentation d'un poste d'ISCG – Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie**

Rapporteur : Mme LEVILLAIN

Les élus délégués au pays ont précédemment acté de soutenir une expérimentation d'un poste d'ISCG – Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie – à l'échelle du pays de Saint-Malo. Suite à cette décision, le porteur de projet – l' AIS 35 – a recruté Mme Lydie BOULEAU, qui a pris ses fonctions au début du mois de novembre 2018. En vue de rendre compte d'un bilan intermédiaire, l' AIS 35 est invitée à intervenir au début du Comité de pays.

**Il est proposé au Comité de pays de prendre note des informations communiquées.**

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle l'engagement des Communautés du pays, via le PETR, dans une expérimentation d'un poste d'ISCG, porté par l' AIS 35 – l' Association pour l' Insertion Sociale d' Ille-et- Vilaine –.

Les représentants de l' AIS 35, à l' invitation de M. Président, présentent à plusieurs voix, un diaporama de synthèse, **annexé au présent compte-rendu**, dont il ressort principalement que :

- Le service est opérationnel depuis moins de 6 mois (prise de poste à la mi-novembre),
- L'intervenante a été amenée à traiter 86 situations différentes depuis sa prise de poste,
- L'analyse des situations montre une prédominance des conduites à risques et des conflits,
- Les situations traitées témoignent d'une couverture de l'ensemble du territoire du pays.



Le débat entre les participants porte notamment sur :

- La couverture intégrale du territoire du pays qui ne correspond pas à celui de la compagnie de gendarmerie. De fait, les Communes du 22 et celles du Sud de la Bretagne Romantique relèvent de compagnie différente. Il est précisé en réponse qu'un service identique est proposé aux Communes du 22 et que le service proposé sur le pays doit faire l'objet d'une information auprès des gendarmes couvrant les Communes du Sud de la Bretagne Romantique,
- Le bilan du service depuis moins de 6 mois témoignent du besoin non satisfait jusqu'à ce jour. Les personnes accompagnées peuvent être connues des services sociaux concernés ; la plupart des situations ne l'était toutefois pas. Le poste d'intervenante permet d'établir le lien entre l'action des forces de sécurité et celle des services sociaux, en vue d'apporter une réponse durable aux problématiques à l'origine de la sollicitation des forces de l'ordre.

Le Président rappelle le cadre expérimental du service, durant une année, suite à laquelle un bilan sera tiré en vue décider des suites à donner.

**Le Comité de pays prend note des informations communiquées.**

\*\*\*\*\*

**PROJETS DE DELIBERATION**

**Projet de délibération n°2019-09– Fonctionnement – Approbation du compte de gestion 2018**

Rapporteur : M. le Président

Le compte de gestion est le document comptable établi par le comptable. **Le compte de gestion 2018 est annexé au présent projet de délibération.**

Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ont été repris par l'agent comptable dans ses écritures. Ce dernier a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le compte de gestion 2018 établi par le comptable fait ainsi apparaître les éléments suivants :

	Bilan de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Budget Principal – Fonctionnement	+ 61 860,19 €	0 €	+ 78 636,98 €	<b>+ 140 497,17 €</b>
Budget Principal – Investissement	+ 123 543,86 €	+ 123 543,86 €	+ 18 552,19 €	<b>+ 142 096,05 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>+ 185 404,05 €</b>	<b>+ 123 543,86 €</b>	<b>+ 97 189,17€</b>	<b>+ 282 593,22 €</b>

\*  
 \* \*

En conséquence, il est proposé au Comité de pays d'approuver le projet de délibération suivant :

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu les statuts du P.E.T.R du pays de Saint-Malo,  
 Considérant les éléments du compte de gestion 2018,*

**Le Comité de pays, après en avoir délibéré, décide de :**

- **prendre acte** du compte de gestion établi pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, annexé à la présente délibération.
- **autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

M. DOUHET, à l'invitation de M. le Président, présente le projet de délibération correspondant.

M. le Président constate l'absence de remarques et soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

\*\*\*\*\*

**Projet de délibération n°2019-10 – Fonctionnement – Approbation du compte administratif 2018**

Rapporteur : M. le Président

Le compte administratif présente les dépenses et recettes enregistrées au cours de l'exercice budgétaire. **Le compte administratif 2018 est annexé au présent projet de délibération.** Il se présente ainsi :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	
Excédent antérieur reporté :	+ 61 860,19 €
<i>Recettes de Fonctionnement :</i>	777 972,93 €
<i>Dépenses de Fonctionnement :</i>	699 335,95 €
Résultat de l'année 2018 :	+ 78 636,98 €
<b>Excédent de clôture de l'année 2018 :</b>	<b>140 497,17 €</b>
<b>Section d'Investissement :</b>	
Excédent antérieur reporté	+123 543,86 €
Recettes d'Investissement :	75 344,00 €
Dépenses d'Investissement :	56 791,81 €
Résultat de l'année 2018 :	+ 18 552,19 €
<b>Excédent de clôture de l'année 2018 :</b>	<b>142 096,05 €</b>



D'où un résultat global de **+282 593,22 €**.

Par rapport aux informations communiquées dans le cadre de la préparation du budget 2019, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'explique notamment, par la perception de subventions relatives à des dossiers déposés avant 2018 (LEADER et FEAMP), par le non engagement de certaines opérations prévues en 2018 (plateforme locale de la rénovation de l'habitat), ainsi que par un différé de paiement de certaines dépenses de la fin 2018 au début 2019 (participation au service SIG unifié, remboursement des dépenses relatives à la Baie...).

Le résultat excédentaire de la section d'investissement est lié à la finalisation des dépenses liées à la révision du SCoT, alors même que les subventions ont été perçues par anticipation.

\*  
\*            \*

En conséquence, il est proposé au Comité de pays d'approuver le projet de délibération suivant :

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-12,  
Vu les statuts du PETR du pays de Saint-Malo,  
Considérant les éléments du compte de gestion 2018,*

**Le Comité de pays, après en avoir délibéré, décide de :**

- **approuver** le compte administratif 2018 tel que présenté, annexé à la présente délibération,
- **arrêter** le résultat global à +282 593,22 €, dont 140 497,17 € en excédent de la section de fonctionnement et 142 096,05 € en excédent de la section d'investissement.
- **autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

La présidence de la séance est confiée à M. MAHIEU, 1<sup>er</sup> Vice-président, avant le Président ne quitte la séance.

M. DOUHET, à l'invitation de M. MAHIEU, présente le projet de délibération correspondant.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-président constate l'absence de remarques et soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

\*\*\*\*\*

Le Président regagne la séance et assure de nouveau la Présidence de cette dernière.

\*\*\*\*\*

**Projet de délibération n°2019-11 – Fonctionnement – Affectation du résultat de l'exercice 2018**

Rapporteur : M. le Président

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, reprenant les éléments de clôture de l'exercice 2018, il convient de statuer sur l'affectation des résultats. Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement	+ 61 860,19 €	+ 78 636,98 €	+ 140 497,17 €
Investissement	+ 123 543,86 €	+ 18 552,19 €	+ 142 096,05 €

Il est proposé de reporter la somme de 140 497,17€ en recettes de la section de fonctionnement, au chapitre 002. Le solde positif de la section d'investissement sera repris en recettes d'investissement, ligne 001.

\*  
\*            \*

En conséquence, il est proposé au Comité de pays d'approuver le projet de délibération suivant :

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu les statuts du P.E.T.R du pays de Saint-Malo,  
 Considérant les éléments du compte administratif 2018,*

**Le Comité de pays, après en avoir délibéré, décide de :**  
 - **affecter** le résultat de + 140 497,17€ en recettes de la section de fonctionnement, au chapitre 002 ; et le résultat de + 142 086,05 € de la section d'investissement en recettes d'investissement, à la ligne 001,  
 - **autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

M. DOUHET, à l'invitation de M. le Président, présente le projet de délibération correspondant.

M. le Président constate l'absence de remarques et soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

\*\*\*\*\*

**Projet de délibération n°2019-12 – Fonctionnement – Décision modificative n°1**

Rapporteur : M. le Président

Suite au vote du compte administratif, l'excédent de l'exercice 2018 peut être intégré en totalité dans



le budget du P.E.T.R. Par convention, seuls 70 % de l'excédent de fonctionnement anticipé ont été reportés lors du vote anticipé du budget en décembre, il convient donc d'ajouter la totalité des reliquats d'excédents à la fois en fonctionnement et en investissement. Les mouvements ainsi induits sont les suivants :

Objet	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Reprise de la totalité de l'excédent 2018		+ 85 496,39€ A l'article 002
Equilibre de la section	+42 749,00€ Au chapitre 012 / article 6218	
	+21 374,00€ Au chapitre 011 / article 62878	
	+21 373,39€ Au chapitre 011/ article 6042	
Total	+85 496,39€	+85 496,39€
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Reprise de la totalité de l'excédent 2018		+34 542,41 € A l'article 001
Equilibre de la section	+34 542,41 € Article 202	
Total	+34 542,41 €	+34 542,41 €

\*  
\*            \*

En conséquence, il est proposé au Comité de pays d'approuver le projet de délibération suivant :

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu les statuts du P.E.T.R du pays de Saint-Malo,  
 Considérant les éléments d'affectation du résultat 2018,*

**Le Comité de pays, après en avoir délibéré, décide de :**

- **valider** les mouvements de crédits tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

M. DOUHET, à l'invitation de M. le Président, présente le projet de délibération correspondant.

M. le Président constate l'absence de remarques et soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS DIVERSES

M. DOUHET, à l'invitation de M. le Président, présente les informations diverses.

- Projet de territoire pays – Approbation et signature de la convention de mise en œuvre

Conformément au CGCT, les élus délégués au pays de Saint-Malo ont élaboré puis approuvé lors de la séance du 14 décembre dernier, un projet de territoire à l'échelle du pays de Saint-Malo, ainsi qu'un projet de convention de mise en œuvre entre les EPCI qui composent le pays.

Ces projets ont été adressés début janvier aux 4 EPCI pour présentation et approbation par leurs conseils communautaires respectifs. Suite à la délibération prise par chacun des EPCI, la convention de mise en œuvre du projet de territoire à l'échelle du pays de Saint-Malo a été officiellement signée.

Il convient désormais d'avancer sur la quinzaine d'actions nouvelles inscrites au projet de territoire.

- Baie du Mont-Saint-Michel – Exposition à l'Abbaye du Mont et état d'avancement du Plan de paysages

Le Comité opérationnel de la Baie du Mont-Saint-Michel s'est réuni le 14 février dernier. Ce dernier a notamment validé :

- Les modalités de restitution de l'opération « périscopes » liée à la valorisation de sites-belvédères : le matériau recueilli et les propositions d'aménagement des 4 sites concernés (Genêts, Avranches, Vieux-Viel et Cancale) ont fait l'objet d'une exposition durant tout le mois de mars à la salle des hôtes à l'Abbaye du Mont-Saint-Michel. Par la suite, il est projeté de faire tourner l'exposition sur le territoire et d'étudier la faisabilité des propositions d'aménagement.
  - Le diagnostic et les enjeux du Plan de paysages : **cf. document annexé à la présente note de synthèse**. Sur cette base, des propositions d'axes, d'objectifs et de pistes d'actions seront soumises à la concertation à l'occasion de 3 nouvelles journées d'ateliers de travail organisées à Pleine-Fougères, les vendredi 5 avril, lundi 6 mai et vendredi 24 mai prochains. Par la suite, il est prévu de valider le plan d'actions du Plan de paysages à l'été, avant de définir les éventuels compléments à apporter pour établir le Plan de gestion attendu par l'UNESCO.
- Délibération 2019.08 – Aménagement – Avis relatif au projet de modification n°1 du PLU de Dol-de-Bretagne

Le P.E.T.R - Pôle d'Equilibre Territorial Rural - du pays de Saint-Malo a été destinataire, le 15 février 2019, du projet de modification n°1 du PLU de Dol de Bretagne. En tant que P.P.A - Personne Publique Associée -, le projet est notifié au P.E.T.R du pays de Saint-Malo préalablement à l'enquête publique dont les dates et modalités d'organisation ne sont pas encore connues. Compte tenu du calendrier prévisionnel de réunions du pays, l'avis du P.E.T.R sur le projet a été émis par le Bureau de pays, lors de





la séance du 8 mars 2019 : **cf. document annexé à la présente note de synthèse.**

\*\*\*\*\*

M. le Président constate l'absence de remarques et clôt la séance.

\*\*\*\*\*

Le Président,

Claude RENOU

